



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 13 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 30/2023

Evolutions de la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2022-2026 de la Riviera Française.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-trois s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne du Palais de l'Europe, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Alain DUCRUET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Danielle LISBONA, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean CURTET (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°1), M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI (quitte la séance à 18h42 avant le vote de l'affaire n°30)
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à Mme Sylviane ROYEAU, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET, excusé
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, excusé donne pouvoir à M. Jean-Louis DEDIEU
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI
- SAORGE :** Mme Brigitte BRES
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage : **30 MARS 2023**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey
SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006240600551-20230330-30-2023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Séance du 13 mars 2023

Délibération n° 30/2023

OBJET : Evolutions de la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2022-2026 de la Riviera Française.

RAPPORTEUR : M. Patrick CESARI, Vice-Président

La Communauté d'agglomération de la Riviera française mène une politique volontariste visant à l'amélioration de l'habitat et à redynamiser et restaurer les centres bourgs et historiques de ces communes membres.

Dans ce cadre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours depuis décembre 2021. Elle permettra d'effectuer des travaux dans près de 300 logements et de rénover des copropriétés dégradées.

La CARF pilote également le dispositif Petites villes de demain (PVD) dont les communes de Breil-sur-Roya, Sospel et Tende sont lauréates.

Près d'un an et demi après le lancement de l'OPAH et dans la perspective de la prochaine convention d'Opération de revitalisation des territoires (ORT) qui succèdera à la convention PVD, la CARF souhaite encore accroître son action en faveur de l'habitat et de l'amélioration des centres bourgs selon les deux axes suivants :

- Les premiers enseignements de l'OPAH montrent un besoin important portant sur la rénovation énergétique de copropriétés en difficultés. Il est donc proposé de répondre à cette demande par la rédaction d'un avenant à l'OPAH permettant à ce type de copropriétés de bénéficier des aides.
- Par ailleurs, dans l'objectif de procéder à des opérations complètes, il est proposé, en accord avec les services de l'Etat, de cibler une copropriété dégradée dans chacune des communes de la future ORT de la CARF (Breil-sur-Roya, Menton, Sospel et Tende) pour réaliser des rénovations exemplaires dans le cadre du volet « Habitat » du dispositif PVD.

Afin de pouvoir répondre à ces besoins, exprimés notamment lors des permanences, il est proposé de rédiger un avenant pour chacun de ces objectifs en restant dans l'enveloppe financière initiale.

Vu la délibération n° 253/2021 du 16 décembre 2021 autorisant la signature de la convention de l'OPAH qui a été signée le 10 février 2022 par l'Agence Nationale de l'Habitat, la Région Provence Alpes-Côte d'Azur, Action-Logement et la Riviera Française,

Vu l'avis favorable de la commission Habitat du 23 février 2023,

Vu l'avis du bureau communautaire du 2 mars 2023,

Je vous demande de bien vouloir,

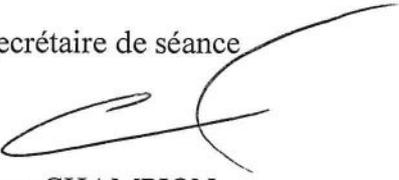
Dire que la convention de l'OPAH susvisée sera modifiée par avenant, afin de permettre la réalisation du volet Habitat de Petites Villes de Demain ;

Dire que la convention de l'OPAH susvisée sera modifiée par avenant, sur les objectifs de réalisation des propriétaires bailleurs de logements éligibles au programme, au bénéfice des copropriétés en difficulté dont la proportion reste à définir avec les partenaires et financeurs.

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Le secrétaire de séance


Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,

Le Président,


Yves JULIEN

